

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMOUR**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
*Du 3 octobre 2007 à Mont-sous-Vaudrey*

Présents : *Mesdames* : Frédérique Galvin, Odile Rolet/Répécaud, Christine Gris, Anne-Marie Bailly, Florence Roch, Christine Guyot, Nathalie Pannaux, Chenou, Marie-Claude

*Messieurs* : Alain Déjeux, Denis Goichot, André Macchioni, Bernard Bruet, Jean-Claude Colmagne, Luc Boilley, Claude Giboudeau, Jean-Marie Sermier, Jean-Luc Baurand, Henri Ogier, Jean-Louis Grappe, Bernard Fraizier, Jacques Martin, Christian Magdelaine, Christian Olivier, Philippe Bride, Bernard Dole, Daniel Ratton, Joël André, Michel Pierre, Marc Espaze, Jean-Charles Koehren, Rémy Gauthier, Jean-Marie Appointaire, Alain Bigueur, Christian Abriel, Jean-Marc Blanc, Bernard Gros.

Excusés : Daniel Gloriod, Christian Brusseaux, Daniel Mairot, Yves Chalumeau

Monsieur Bernard FRAIZIER, Maire de Mont-sous-Vaudrey souhaite la bienvenue aux délégués, puis donne la parole au Président.

Monsieur le Président informe les délégués qu'en préambule du conseil communautaire, France Telecom propose une démonstration de la visio-borne dont l'installation est envisagée de manière expérimentale sur le territoire du Val d'Amour.

Suite à cette démonstration, la séance du Conseil communautaire démarre, et M. le Président suggère de commencer à examiner le rapport n° 18 concernant l'installation d'une visio-borne.

Visio-Borne – Rapporteur M. OGIER

Après un débat relatif à l'opportunité d'installer un tel équipement, notamment au regard des outils existants (Pôle d'accueil et de services, Internet, ...), plusieurs délégués suggèrent dans un premier temps de démarcher les experts potentiellement intéressés par l'outil (MSA, ANPE, CAF, etc...). L'objectif étant d'obtenir l'assurance d'une utilisation efficace de la visio-borne dès son installation.

Le Président rappelle l'intérêt d'une telle démarche expérimentale qui placerait le Val d'Amour comme un territoire précurseur dans la mise en œuvre de nouvelles technologies au service de la population.

Le Conseil communautaire décide à la majorité (3 votes contre, 3 abstentions, M. Bigueur ne participant au vote) :

- l'implantation d'une visio-borne dans les locaux du pôle d'accueil d'Ounans pour une période expérimentale d'un an, à condition d'obtenir l'assurance de l'engagement d'au moins une structure "experte".
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de tous partenaires potentiels
- De refaire le point sur l'état d'avancement du dossier au cours du prochain conseil communautaire

## **Affaires générales (Rapporteur : M. Sermier)**

Le compte rendu du précédent conseil communautaire en date du 28 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.

### Monsieur Bernard Fraizier est élu secrétaire de séance

Le conseil communautaire prend acte qu'aucune délibération n'a été prise lors du Bureau du 5 septembre dernier.

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président en matière de dépenses (état joint à la convocation de la présente séance)

### Rapport d'activités 2006

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2006

### Election d'un vice-Président

Suite à la démission de M. Masuyer en février 2007, il est demandé au conseil communautaire d'élire un nouveau vice-Président afin de compléter le Bureau.

Le Conseil communautaire élit M. Marc ESPAZE au premier tour, à la majorité absolue, 1 voix contre et 1 abstention.

## **Environnement (Rapporteur M. Macchioni)**

### Convention du Syndicat Mixte de la Loue

La CCVA signe tous les ans une convention avec le Syndicat Mixte de la Loue pour l'animation et la coordination du Contrat de rivière loue. Pour l'année 2007, le montant prévisionnel des actions est de 1974 € dont 1000 € sont inscrits au budget 2007. Il s'agit donc de renouveler la convention pour l'année 2007 et d'inscrire la somme complémentaire au BP 2008.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer une convention d'animation et de coordination avec le "syndicat Mixte de la Loue" pour l'année 2007
- d'inscrire la somme de 974 € pour la convention 2007 au budget 2008

### Larine – Complément 1<sup>ère</sup> tranche de travaux

Les travaux prévus sur le barrage de Cramans n'ayant pas été autorisés par le Préfet dans son arrêté du 22 juin 2007, il est proposé au Conseil communautaire de remplacer ces travaux par une partie des interventions qui étaient prévus dans la deuxième tranche de travaux sur la Larine (La végétation des berges de la Larine entre Cramans et Ecleux pourrait être restaurée sur environ 2 000 m).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'avancer une partie des travaux de la deuxième tranche,
- de valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Reconstitution ripisylve	9 120 €	Agence de l'eau 50%	6 226 €
Abreuvoir et protections de berges associées	2 200 €	Région 30%	3 735 €
Maîtrise d'oeuvre	1 132 €	Autofinancement	2 491 €
Total	12 452 €	Total	12 452 €

- De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et du Conseil régional à 30%,
- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires au lancement de l'opération.

#### Journées d'information sur la zone naturelle

En réponse à une question relative au coût de cette action, M. Sermier rappelle qu'il y a toujours eu un fort engagement des élus de la CCVA sur les problématiques environnementales et en particulier sur les rivières (entretien, contrat de rivière Loue,...). Le but de ces journées est de présenter à la population et aux scolaires du Val d'Amour, les enjeux de la politique de gestion de l'eau, les évolutions apportées par le contrat de rivière Loue, et la volonté des acteurs locaux, en particulier le monde agricole, de participer à l'évolution des pratiques en la matière. Ces journées organisées après les élections municipales, seront également l'occasion de faire connaître aux nouveaux élus la politique de la Communauté de communes en la matière, à travers la visite sur le terrain d'actions concrètes.

Par ailleurs, il est rappelé que les dépenses en matière de communication ont toujours été très modestes au sein de la CCVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité et avec une voix contre, décide :

- D'organiser deux journées d'information à destination du public et des scolaires pour présenter les enjeux de la politique de gestion de l'eau et les évolutions apportées par le contrat de rivière Loue pour un montant total de 25 000 €
- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires au lancement de l'opération.

#### Représentation au Comité de rivière Loue

La CCVA avait nommé M. Voinot comme délégué suppléant au Comité de rivière Loue par délibération en date du 22 mai 2001.

M Voinot n'étant plus délégué de sa commune pour la Communauté de communes, il n'est de fait plus délégué suppléant au Comité.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'élire un nouveau suppléant.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner Mme Galvin pour le représenter.

## **Culture (Rapporteur M. Bigueur)**

### Chéquiers avantage culturels

Depuis 2004, la communauté de communes a marqué sa volonté de faire bénéficier les moins de 26 ans et les étudiants d'une inscription gratuite aux sites de lecture du Val d'Amour (Mont-sous-Vaudrey, Mouchard, Montbarrey).

Cette gratuité pour les usagers est possible grâce aux Chéquiers Avantages Bibliothèques insérés dans les Chéquiers Avantages Culturels mis en place par le Conseil régional de Franche-Comté depuis 1998.

Il est à nouveau proposé de renouveler cette opération pour l'année scolaire 2007-2008.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil Régional afin de renouveler l'opération « chéquier culture » permettant aux jeunes de moins de 26 ans de bénéficier d'une inscription gratuite, en contrepartie d'une participation forfaitaire de 860 €/an du Conseil Régional.

## **Développement économique (Rapporteur M Sermier)**

### Boulodrome

Le 27 mars 2007 le conseil communautaire décidait d'être maître d'ouvrage de la création d'un boulodrome régional sur la zone d'activité de Pré Bernard.

Le Président rappelle l'historique de la demande émanant de la fédération nationale de pétanque qui souhaite développer 5 boulodromes d'envergure régionale en France, dont un dans le Jura. Le site de Mont-sous-Vaudrey présente de nombreux atouts au regard de l'offre d'hébergement, de la proximité des grands axes de circulation et du dynamisme des clubs locaux. La fréquentation du site est estimée à 150-300 personnes tous les week-ends.

La CCVA se portant maître d'ouvrage de l'opération, M. SERMIER indique que l'utilisation de cet équipement devra être mutualisé avec d'autres activités sportives ou culturelles présentes dans le Val d'Amour.

Il est entendu que l'opération est suspendue aux financements extérieurs (Etat, Région, Département, Comité départemental de pétanque).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec trois abstentions :

- Décide de confier une mission de Maîtrise d'œuvre au cabinet ARTICA pour un montant de 60 000 € HT,
- Décide de faire réaliser un « boulodrome » de 32 jeux intérieurs et un maximum de 80 jeux extérieurs pour un montant maximum de 1017000 € maîtrise d'œuvre comprise.
- Sollicite les aides de l'Etat, de la Région, du Département et du Comité départemental de pétanque.

### Caserne pompiers Mouchard

Le Conseil communautaire a décidé de réaliser un casernement de pompier sur Mouchard. La commune, en accord avec la CCVA, les pompiers locaux et le SDIS met le bâtiment « caserne » actuel à disposition de la CCVA après déplacement de l'alambic. Le choix d'utiliser un bâtiment existant se justifie essentiellement pour des raisons économiques. Après consultation, le Cabinet BOUDIER a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Cette opération est inscrite au Contrat territorial communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Boudier
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Honoraires, divers et imprévus	16 800 €	Département CTC	62 000 €
Travaux	140 000 €	Fonds propres	94 800 €
Total	156 800 €	Total	156 800 €

- Décide de solliciter une aide du Conseil Général du Jura, dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire,
- Autorise le Président à signer tous actes nécessaires à l'opération y compris ceux concernant la mise à disposition du bâtiment par la Commune.

### ZA les ESSARTS

Le Président souligne la complémentarité des différents zones d'activités présentes sur le territoire de la CCVA, de part leur implantation géographique. Une augmentation des demandes d'entreprises incite la communauté de commune à aménager les zones existantes, et à réfléchir à d'éventuelles extensions pour les plus demandées (Bel Air).

La ZA des Essarts à Mouchard fait également l'objet de plieurs demandes. Il est donc proposé de confier l'extension de cette zone en mandat.

Une consultation a été réalisée, le Bureau réuni en date du 05 septembre 2007 propose de retenir le SIDEC.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de confier une mission d'étude d'aménagement au SIDEC et d'inscrire les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

### ZA PRE-BERNARD

Il est nécessaire de poursuivre l'extension de la zone d'activité de façon à viabiliser l'ensemble des terrains propriété de la CCVA,

Une consultation a été réalisée pour confier une maîtrise d'oeuvre, le SIDEC a fait acte de candidature et présent la meilleure offre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour un montant de 25 000 € HT correspondant à un montant estimatif prévisionnel de travaux de 500 000 € HT

### **Jeunesse (Rapporteur M Sauce)**

M. SERMIER excuse l'absence de M. SAUCE, indisponible pour raisons de santé. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

### Avenant à la convention section "sport-loisirs-vacances" du CCSVA

Considérant les nouvelles tranches d'âge définies par la Direction Départementales de la Jeunesse et des Sports selon le principe suivant : "accueil de loisirs" à partir de la scolarisation ; "accueil de jeunes" à partir de 15 ans,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer un avenant à la convention 2007 du CCSVA, reconsidérant les tranches d'âges définies initialement pour les mettre en conformité avec la classification de la DDJS.

### Gestion des accueils de loisirs intercommunaux

Le Conseil Communautaire confiait en 2005 par Délégation de Service Public d'Affermage à l'association « Les Francas du Jura », la gestion des accueils de loisirs extrascolaires intercommunaux situés à La Loye « Les Ablettes », Mont sous Vaudrey « L'Île aux Enfants » et Vaudrey.

Cette délégation qui a débuté le 1er juillet 2005, se termine au 31 décembre 2007. Il convient donc de relancer une nouvelle procédure.

Deux solutions se présentent pour la gestion de ces 3 centres à compter du 1er janvier 2008 : la délégation de service public ou le marché public de service.

Le critère principal qui différencie la délégation de service public du marché public de service est la notion de risque d'exploitation encouru par le seul délégataire, qui doit de ce fait tirer sa rémunération substantiellement de l'exploitation du service.

Après deux ans et demi de DSP, les résultats d'exploitation des centres de loisirs font apparaître que la part des recettes directes (contribution des familles) ne permet pas au délégataire de tirer substantiellement profit de l'exploitation du service.

Par voie de conséquence, la procédure de délégation de service public semble donc inappropriée et pourrait même être à terme requalifiée en marché de service.

Par ailleurs, le montant des prestations permet de passer un marché public de service par l'intermédiaire d'une procédure adaptée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Choisir la procédure de Marché public de service pour déléguer la gestion des centres de loisir extrascolaires intercommunaux,
- Autoriser le Président à signer les actes nécessaires au lancement de l'opération

### **Tourisme (Rapporteur M. Terrier)**

#### Vigne conservatoire - subvention vigneron du Haut Val d'Amour

Le conseil communautaire décidait d'acquérir en 2005 des terrains pour la création d'une vigne conservatoire et de les mettre à disposition de l'association des Vignerons du Haut Val d'Amour qui en assure l'exploitation, l'entretien et organise des animations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association des Vignerons du Haut Val d'Amour.

#### Eco-gardes 2008

L'équipe d'éco-gardes a été mise en place du 4 juillet au 15 août 2007.

Un bilan de l'opération a été effectué avec la commission tourisme le 14 août 2007, en présence de l'une des deux gendarmeries du secteur et des personnes ayant patrouillé cette année.

Les conditions climatiques ont fortement limité le nombre de personnes rencontrées cet été, néanmoins l'équipe a sensibilisé plus de 1 400 personnes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider la reconduite de l'opération en 2008 sur une période de 6 semaines pour un montant de 9 000 € TTC,
- Solliciter les aides de la Région à hauteur de 40% et du Département au taux de 10% dans le cadre du contrat de rivière Loue,

### **Social (Rapporteur M. GROS)**

#### Relais Service Public

La CCVA soutien l'association AGATE Paysages dans la mise en œuvre de son Pôle d'accueil et de service au bénéfice de l'ensemble des habitants du Val d'Amour. Elle a signé récemment une convention de partenariat avec l'ANPE, l'ASSEDIC de Franche-Comté et AGATE, dans le cadre d'une demande de labellisation "Relais Services Publics" (RSP).

Le label RSP présente un triple intérêt pour la CCVA : reconnaissance officielle d'un dispositif (Pôle d'accueil) soutenu à titre expérimental depuis sa création, formalisation de l'implication des partenaires (ANPE, ASSEDIC, AGATE) dans un cadre défini par l'état, et apport d'une aide financière de l'état (10 000 €).

La direction et l'animation du RSP sera confiée à l'association AGATE Paysages, via une convention de gestion qui fixera les modalités techniques et financières. L'aide de l'état sera reversée en intégralité à AGATE dans le cadre de sa mission.

M. Sermier indique la complémentarité entre le RSP et la visio-borne présentée en début de Conseil. Il souligne également l'importance d'engager une réflexion approfondie sur la cohésion sociale du territoire de la Communauté de communes pour les années à venir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (Mr Gauthier ne prenant pas part au vote) :

- De porter la demande de labellisation "Relais Services Publics",
- De solliciter une subvention de 10 000 euros au titre du FNADT,
- D'autoriser le Président à signer une convention de gestion du RSP avec AGATE Paysages,

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 22 h 30

Le Président  
Jean-Marie SERMIER